



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 13

Votants 18

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE 07 JUILLET À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 27 juin 2025

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - ~~Christian TORRON~~ - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - ~~Céline KNAP~~ - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Joëlle JULLIEN à Marie José GUBIEN
Christian TORRON à Philippe BOULOUMIÉ
Céline KNAP à Christine VAN LANDER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusés : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2025.026 – Rapport annuel sur l'activité du SPANC – Année 2024

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal de chaque Commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale a été destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement non collectif (SPANC) adopté par le SIMA COISE,

Considérant que le Maire présente au Cm, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice considéré, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que le SIMA COISE a adopté le RPQS du SPANC exercice 2024 et la transmis aux Communes le 12 mai 2025,

Considérant que le rapport doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2025,

Les membres du Conseil Municipal :

- Prennent acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SPANC pour l'exercice 2024
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

